

Compte-rendu sommaire de la séance du Conseil Municipal du 27 mars 2023

Présents : M. CHERON, Maire, M. DERVILLEZ, Mme BOURGEAIS-EL ABIDI, M. ASFAUX, Mme CHOISY, Mme CORNEILLAN, M. STUTZ, Mme MAIROT, M. BELEK, M. ESPARRAGA, Adjoint au Maire, Mme CAMACHO, Mme GAGÉ, Mme IN, Mme LACHEMI, M. LEMOINE, M. MALONGA, M. MEBARKI, Mme MEUNIER, M. MONIER, M. POUVESLE, M. ALBOUY, Mme DA FONSECA, M. DEYDIER, Mme PINTO JANEIRO, Conseillers Municipaux.

Absents représentés : M. REGUIG représenté par Mme CORNEILLAN, Mme IVAKHOFF représentée par Mme CHOISY, Mme ADANUR représentée par M. ASFAUX, M. DOURET représenté par M. BELEK, M. FELLAH représenté par Mme BOURGEAIS-EL ABIDI, Mme SAINTE ROSE représentée par M. CHERON, Mme SONI MAZOUZI représentée par M. DERVILLEZ, M. ANKAOUA représenté par M. DEYDIER, M. JÉGO représenté par M. ALBOUY, Mme ZAIDI représentée par Mme DA FONSECA.

Absent : M. LOMBARD

Secrétaire de séance : Mme GAGÉ

☺☺☺☺

Monsieur le Maire procède à l'appel des Conseillers et, le quorum étant atteint, déclare la séance ouverte à 19 h 00 en salle du conseil.

Ensuite, Monsieur le Maire fait part de la signature de plusieurs contrats dans le cadre de la délégation de pouvoirs qui lui a été accordée.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité

- Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 janvier 2023

☺☺☺☺

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- De désigner Monsieur Giovanni MONIER comme membre titulaire pour siéger au conseil d'administration du Lycée André Malraux en remplacement de Madame Esen ADANUR.

☺☺☺☺

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité (7 abstentions : M. ALBOUY, M. DEYDIER, Mme DA FONSECA, Mme PINTO JANEIRO, M. ANKAOUA représenté par M. DEYDIER, M. JÉGO représenté par M. ALBOUY, Mme ZAIDI représentée par Mme DA FONSECA)

- D'approuver le Compte Financier Unique 2022 - Budget Principal Ville de Montereau
- D'approuver le Compte Financier Unique 2022 - Budget annexe Centre Municipal de Santé

☺☺☺☺

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité (7 abstentions : M. ALBOUY, M. DEYDIER, Mme DA FONSECA, Mme PINTO JANEIRO, M. ANKAOUA représenté par M. DEYDIER, M. JÉGO représenté par M. ALBOUY, Mme ZAIDI représentée par Mme DA FONSECA)

- D'approuver le Compte de Gestion 2022 - Budget annexe Résidence Belle Feuille
 - D'approuver le Compte de Gestion 2022 - Budget annexe Activités Economiques assujetties à la T.V.A
- .../...

ਬਲੌਕਬਲੌਕ

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité (7 abstentions : M. ALBOUY, M. DEYDIER, Mme DA FONSECA, Mme PINTO JANEIRO, M. ANKAOUA représenté par M. DEYDIER, M. JÉGO représenté par M. ALBOUY, Mme ZAIDI représentée par Mme DA FONSECA)

- D'approuver le Compte Administratif 2022 - Budget annexe Résidence Belle Feuille
- D'approuver le Compte Administratif 2022 - Budget annexe Activités Economiques assujetties à la T.V.A

ਬਲੌਕਬਲੌਕ

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- D'affecter l'excédent de fonctionnement 2022 - Budget principal Ville de Montereau
- D'affecter l'excédent de fonctionnement 2022 - Budget annexe Centre Municipal de Santé
- D'affecter l'excédent d'exploitation 2022 - Budget annexe Activités Economiques assujetties à la T.V.A

ਬਲੌਕਬਲੌਕ

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- D'approuver l'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale 2022
- D'approuver l'utilisation du Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France 2022

ਬਲੌਕਬਲੌਕ

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- De prendre acte de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes

ਬਲੌਕਬਲੌਕ

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- De prendre acte de la communication de l'état des indemnités dont bénéficient les élus siégeant au Conseil Municipal

ਬਲੌਕਬਲੌਕ

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- De fixer les taux d'imposition pour l'année 2023

ਬਲੌਕਬਲੌਕ

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité (7 abstentions : M. ALBOUY, M. DEYDIER, Mme DA FONSECA, Mme PINTO JANEIRO, M. ANKAOUA représenté par M. DEYDIER, M. JÉGO représenté par M. ALBOUY, Mme ZAIDI représentée par Mme DA FONSECA)

- D'adopter le Budget Primitif 2023 – Budget Principal Ville de Montereau

ਬਲੌਕਬਲੌਕ

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- D'adopter le Budget Primitif 2023 – Budget annexe Centre Municipal de Santé
- D'adopter le Budget Primitif 2023 – Budget annexe Résidence Belle Feuille
- D'adopter le Budget Primitif 2023 – Budget annexe Activités Economiques assujetties à la T.V.A
.../...

☺☺☺☺

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- D'approuver la mise à jour du tableau des effectifs permanents à compter du 1^{er} avril 2023 telle que présentée lors de la séance

☺☺☺☺

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- D'approuver les modalités d'application et de calcul de la prime de 13^{ème} mois des agents communaux
- D'attribuer la prime à l'ensemble des agents communaux conformément aux règles prévues dans la délibération
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget de la commune

☺☺☺☺

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- D'approuver le renouvellement de la convention relative à l'organisation des concours et des examens professionnels par le Centre de Gestion de Seine-et-Marne pour l'année 2023

☺☺☺☺

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- De prendre acte des orientations définies dans le cadre de la sollicitation par Monsieur le Maire de la modification du Contrat d'Aménagement Régional (CAR) avec la Région Ile-de-France.

☺☺☺☺

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- D'autoriser Monsieur le Maire à lancer une procédure de marché public relatif aux services de location de matériel de sonorisation, de lumière et de vidéo pour les manifestations et animations de la Ville de Montereau-Fault-Yonne

☺☺☺☺

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- D'approuver la grille de participation financière pour les séjours intelligents telle que présentée lors de la séance

☺☺☺☺

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- De reconduire la participation de la Ville à l'opération carte IMAGINE'R délivrée aux collégiens et lycéens habitant la commune de Montereau
- De fixer la contribution communale par carte IMAGINE'R pour l'année scolaire 2023-2024

☺☺☺

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

➤ D'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de partenariat tarifaire pour l'accès à la piscine des Rougeaux avec les villes de Cannes-Ecluse, Noisy-Rudignon, La Grande Paroisse, Saint Germain Laval, La Brosse Montceaux, Esmans, Salins, Valence en Brie, Barbey, Montmachoux, La Tombe, Laval en Brie.

☺☺☺

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

➤ De verser à l'association Turc Football Club de Montereau (TFCM) une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 500 €

☺☺☺

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

➤ De verser à l'Amicale des Anciens Marins et Marins Anciens Combattants une subvention de fonctionnement d'un montant de 250 €.

☺☺☺

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

➤ D'approuver les modalités de récompenses des sportifs méritants lors de la cérémonie des Champions édition 2023 pour un budget global de 1 500 €.

☺☺☺

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

➤ De fixer les tarifs des actes pratiqués par les professionnels de santé au POM3 de Surville et POM3 de la Faïencerie.

☺☺☺

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

➤ D'autoriser la cession à l'euro symbolique à la ville de Varennes-sur-Seine, de deux emprises foncières représentant une surface totale d'environ 130 m² (129 m² environ sur le trottoir de la Grande Rue devant la clôture du lycée, à détacher de la parcelle cadastrale B 89 et 1 m² environ situé à l'angle de la rue des Trembles et de l'avenue d'Ormes, à détacher de la parcelle cadastrale B 860), sous réserve du Document d'Arpentage.

➤ De préciser que les frais de notaire et de géomètre attachés à cette affaire seront partagés à parts égales entre les 2 communes.

☺☺☺

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

➤ D'autoriser la cession de la parcelle cadastrale AL 884p située 10 rue de Champ Mort au profit de la SCI BNMS Immo.

.../...

- De préciser que le montant de la transaction est fixé à 35 € HT le m² foncier, frais de notaire, de géomètre et de sondage de sol de sol à la charge de l'acquéreur, conformément à l'avis délivré par le Service des Domaines le 02 février 2023.

❧❧❧❧❧

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- D'autoriser l'acquisition à l'euro symbolique par la ville de Montereau à Monsieur Michel CRETTE, de la parcelle cadastrale AL 292p (surface : environ 51 m², sous réserve du document d'arpentage)
- De solliciter la Communauté de Communes du Pays de Montereau pour la prise en charge des frais de notaire et de géomètre considérant que cette acquisition lui permet de mettre en œuvre une de ses compétences.
- D'autoriser Monsieur le Maire, dans le cas éventuel où la CCPM ne prendrait pas en charge la totalité des frais de notaire et géomètre, à faire prendre en charge le différentiel par la ville.
- De confier cette affaire à l'étude de Maîtres ROCH et ROLLAT-ROCH, Notaires à Montereau.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son délégataire à signer tous actes et documents aux effets ci-dessus.

❧❧❧❧❧

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- D'autoriser l'acquisition à l'euro symbolique par la ville de Montereau à Monsieur Denis MONGNET et Madame Antonia ESCUDERO (propriétaires en indivision), de la parcelle cadastrale AL 204p (surface : environ 16 m², sous réserve du document d'arpentage)
- De solliciter la Communauté de Communes du Pays de Montereau pour la prise en charge des frais de notaire et de géomètre considérant que cette acquisition lui permet de mettre en œuvre une de ses compétences.
- D'autoriser Monsieur le Maire, dans le cas éventuel où la CCPM ne prendrait pas en charge la totalité des frais de notaire et géomètre, à faire prendre en charge le différentiel par la ville.
- De confier cette affaire à l'étude de Maîtres ROCH et ROLLAT-ROCH, Notaires à Montereau.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son délégataire à signer tous actes et documents aux effets ci-dessus.


❧❧❧❧❧

.../...

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

➤ D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat tarifaire pour l'accès à la piscine des Rougeaux avec la commune de Courcelles-en-Bassée

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 45

Le Maire,

James CHERON